



RÈGLEMENT
D'ORDRE INTÉRIEUR
PLAINES

ASBL LATITUDE JEUNES
MONS - WALLONIE PICARDE

LATITUDE
JEUNES

réseau Solidaris



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| 1. Pouvoir organisateur | p.3 |
| 2. Projet pédagogique | p.3 |
| 3. Public | p.4 |
| 4. Inscriptions | p.4 |
| 5. Paiement | p.5 |
| 6. Annulation | p.5 |
| 7. Dossier de l'enfant | p.5 |
| 8. Organisation générale | p.6 |
| 9. Assurances | p.8 |
| 11. Protection des données à caractère personnel | p.8 |

Ce document est valable pour l'ensemble de l'année civile.

Vous le recevrez une fois lors de la première participation de votre enfant. Si vous souhaitez à nouveau le recevoir, il vous suffit d'en faire la demande lors de l'inscription de votre enfant. Ce document est également consultable, sur place, lors de chaque semaine de stage.



1. POUVOIR ORGANISATEUR

Asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde

Présidente : Camille Marissal

Secrétaire-Trésorière : Coline Maxence

Siège social et administratif : 24, avenue des Nouvelles Technologies - 7080 Frameries

Tél. : 068/84.84.96 – email: latitudejeunes.mwp@solidaris.be



2. PROJET PÉDAGOGIQUE

a. Préambule

L'asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde fait partie du secteur associatif de la Mutualité Solidaris Mons - Wallonie picarde.

b. Finalités

Nos stages ont pour but :

- ✗ d'offrir un espace d'épanouissement global en proposant des activités variées et adaptées aux capacités et aux rythmes des enfants et jeunes accueillis ;
- ✗ de garantir un encadrement de qualité proposé par des jeunes ayant obtenu un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou en cours de formation et soutenus par des équipes de professionnels ;
- ✗ de contribuer à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et jeunes qui nous sont confiés ;
- ✗ de susciter la créativité des enfants et des jeunes, dans le respect des différences et dans un esprit de coopération mais également de les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- ✗ d'offrir des vacances récréatives enrichissantes et collectives permettant à l'enfant ou au jeune de souffler.

Les stages sont accessibles sans distinction de nationalité, d'opinion religieuse, politique ou philosophique.

c. Projet pédagogique

Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde, en tant qu'organisation de jeunesse issue du milieu associatif d'une mutualité, axe ses attentions sur la promotion de la santé, la citoyenneté, l'égalité des chances et des genres, tout en laissant une place active à l'enfant. Nos centres de vacances sont avant tout des lieux de rencontres qui permettent aux enfants de développer leurs compétences psychosociales.

Si vous souhaitez obtenir le projet pédagogique, il est disponible sur simple demande. Nous vous fournissons alors une copie par courrier ou par email. Vous pouvez également le consulter sur le site internet <http://monswapi.lesassociationssolidaris.be/>.



3. PUBLIC

Nous accueillons les enfants des 3 à 25 ans. Nos semaines de stage sont ouvertes à des tranches d'âge limitées pour le bon déroulement de la collectivité et la gestion des animations.

L'inscription d'enfants en situation de handicap est envisageable moyennant une rencontre préalable entre l'équipe et la famille pour rendre l'inclusion la plus facile et la plus riche possible pour chacun. Grâce à cette rencontre, nous pouvons adapter notre encadrement et proposer des activités tenant compte des besoins de l'enfant. Nous pouvons également travailler en étroite collaboration avec l'asbl Esenca Mons - Wallonie picarde afin d'être accompagné pour l'accueil de participants en situation de handicap.

Nous portons également une attention particulière aux enfants vivant en institution, notamment en prenant connaissance de leur fiche santé, mais aussi en sollicitant, si nécessaire, un contact préalable avec l'équipe pédagogique ou l'éducateur-référent de l'enfant.



4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- via le site: <http://lesassociationssolidaris.be/>
- par courrier via le bulletin d'inscription ;
- par email à l'adresse latitudejeunes.mwp@solidaris.be ;

Le nombre de places étant limité, les demandes de participation seront numérotées au fur et à mesure de leur réception.

L'inscription aux activités de l'asbl suppose de la part du participant la connaissance et l'adhésion aux conditions générales de vente (voir le document joint au dossier d'inscription).



5. PAIEMENT

Le paiement se fait pour une semaine complète et uniquement à l'aide du virement bancaire qui vous sera envoyé. Il n'est pas possible d'inscrire un enfant à la journée.

Le paiement doit être effectué avant le premier jour des activités. En cas de non-paiement, le responsable de l'activité pourra refuser le participant.

Il est possible de payer en plusieurs fois. Pour cela, il suffit d'en faire la demande lors de l'inscription de l'enfant.



6. ANNULATION

a. Par l'organisateur

L'asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Aucune indemnité ne sera octroyée en dehors du remboursement des sommes versées.

b. Par le participant

L'annulation doit se faire par écrit et être justifiée (certificat médical ou raison motivée). Pour toute annulation non justifiée, 5€ de frais de dossier seront réclamés.



7. DOSSIER DE L'ENFANT

Suite à l'inscription, un dossier à compléter et à renvoyer à l'asbl sera envoyé par courrier aux parents. Celui-ci comprend :

- une fiche médicale ;
- une autorisation de soins médicaux ;
- une fiche à faire remplir par le médecin en cas de prise de médicaments pendant le stage (explication de la posologie du traitement) ;
- la liste des personnes autorisées à venir rechercher l'enfant ;
- les conditions générales ainsi qu'un virement bancaire
- le présent règlement d'ordre intérieur + accusé de réception.

Veillez à bien rendre tous les documents demandés afin que nous puissions assurer une prise en charge de qualité de votre enfant.



8. ORGANISATION GÉNÉRALE

a. Horaires

Une garderie, comprise dans le prix, est organisée de 8h à 9h et de 16h à 17h. Chaque participant sera présent aux activités de 9h à 16h.

b. Effets personnels

Veillez prévoir :

- une tenue décontractée ;
- un vêtement de pluie (ou écharpe et bonnet en fonction de la météo) ;
- des langes si nécessaire ;
- une petite couverture et éventuellement le doudou si l'enfant fait une sieste ;
- des vêtements de rechange pour les enfants de 3 ans à 6 ans.

Nous déconseillons fortement de laisser l'enfant ou le jeune venir en stage avec des objets de valeur et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ceux-ci.

c. Repas et collations

Veillez prévoir :

- un pique-nique (tartines ou plat froid) + boissons ;
- une collation pour le matin ;

La collation de l'après-midi est fournie durant toute la semaine de stage et est incluse dans le prix. En cas d'allergie, une collation de remplacement est prévue.

De l'eau est prévue tout au long de la journée et en quantité supplémentaire en cas de fortes chaleurs.

d. Organisation des groupes

Les enfants sont répartis en groupes selon leur âge. Cependant des adaptations peuvent être faites en fonction de la maturité et des besoins de chaque enfant.

Chaque groupe est pris en charge pendant toute la semaine par les mêmes animateurs afin de créer une relation de confiance avec les enfants ainsi qu'un sentiment de sécurité.

e. Equipe d'encadrement

Nous veillons à respecter les normes minimales et particulières fixées par le cadre légal du décret Centres de Vacances. A savoir : un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Pour les animateurs de plus de 18 ans, un extrait vierge du casier judiciaire modèle 2 est exigé.

f. Règles de vie et sécurité

Le fonctionnement du centre de vacances est structuré par des règles de sécurité et des règles de vie permettant de vivre collectivement. Ces règles non négociables sont expliquées à tous les participants au début de la plaine. Elles peuvent également être affichées dans un lieu de vie du centre.

Au niveau des règles de sécurité, nous demandons aux animateurs de prévoir, à travers le jeu, une découverte des consignes à respecter en cas d'incendie. Cette activité doit se faire le premier jour du séjour et sera construite avec l'aide du responsable régional qui proposera des outils à l'équipe d'animation (« Y'a pas le feu » - Résonance, « Le feu follet » – Sécurité publique du Québec...).

Les règles de vie négociables sont construites par l'équipe d'animation mais sont adaptables avec les enfants sous forme d'une charte co-construite lors du premier jour. Ils ont donc l'opportunité de réfléchir à des règles spécifiques à leur groupe.

En ce qui concerne la consommation et la détention de cigarettes, d'alcool et de drogues, nous nous référons à la législation belge.

g. Santé

Les enfants fréquentant un milieu d'accueil doivent être vaccinés selon les recommandations de l'ONE. Votre enfant devra donc être en ordre de vaccination dès le premier jour du stage.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale à l'exception du paracétamol en cas de fièvre.

Afin d'assurer au mieux l'encadrement des enfants, il est indispensable que la fiche médicale soit correctement complétée. Tout suivi médical durant le stage sera noté sur une fiche et consultable par la suite.

En cas de maladie ou d'accident durant le stage, les parents sont rapidement avertis et les mesures nécessaires sont prises immédiatement (appel d'un médecin ou d'un service ambulancier si nécessaire).

h. Sanctions

Il est important que les participants respectent strictement les indications des animateurs et responsables de groupe. En cas de manquements graves et/ou répétés à ces indications, l'asbl peut prendre une décision d'exclusion pure et simple du participant concerné sans que celui-ci (ou ses parents) puisse prétendre à une indemnité quelconque.



9. ASSURANCES

L'asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde a souscrit des assurances qui couvrent :

- sa responsabilité civile ;
- la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux séjours ;
- le dommage corporel causé aux participants pris en charge durant les séjours.

Les objets personnels sous la responsabilité du participant – en ce compris les lunettes de vue – ne sont couverts par aucune assurance. L'asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde décline donc toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations de ces objets.

Pour plus d'informations concernant les assurances, vous pouvez consulter le projet pédagogique en version complète ou contacter l'asbl.



11. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel. À tout moment, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : 315.Privacy@solidaris.be.

Les informations médicales relatives à l'enfant ne seront utilisées que pour assurer la sécurité et la santé de celui-ci. C'est pour cette raison qu'il est impératif de signaler les éventuels soucis de santé de l'enfant.

En aucun cas, les données ne seront utilisées abusivement. Elles seront soumises au devoir de discrétion de tous les travailleurs ainsi que des volontaires.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

à renvoyer à :

asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde
24, avenue des Nouvelles Technologies
7080 Frameries

Je soussigné(e) (nom et prénom),

père-mère-tuteur de (nom et prénom du participant) :

certifie avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des stages organisés par l'asbl Latitude Jeunes Mons - Wallonie picarde.

Date et signature :

.....
.....

